

# Ils veulent revoir le « décret catastrophe »

**Les directeurs des écoles secondaires libres se mobilisent contre la réforme des titres et fonctions, qui aggrave la pénurie de profs.**

● **Caroline DESORBAY**

**B**anderoles avec calicots dénonçant un « décret catastrophe », lettre distribuée aux élèves et publiée sur le site des écoles... Toute cette semaine, la plupart des directeurs des écoles secondaires de l'enseignement catholique se mobilisent pour demander la révision du décret qui réforme les titres et fonctions en Communauté française. Décret qui n'a fait qu'amplifier de manière significative la pénurie de professeurs dans la plupart des disciplines.

« Des milliers d'heures de cours ne sont pas données chaque année et, depuis la réforme des titres et fonctions, cela ne fait que s'aggraver », regrette Alain Koeune, directeur du Collège Notre-Dame de Bellevue à Dinant.

Objectif de cette semaine de mobilisation : obtenir de la ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns, une réforme en profondeur du décret « Titres et Fonctions ». Ce dernier, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2019, définit les conditions (en termes de diplômes) dans lesquelles un enseignant peut être engagé et doit enseigner dans ses classes.

## Cloisonnement excessif

« Cette réforme était utile et importante car on fonctionnait sur des critères établis dans les années 50-60 et donc complètement dépassés, développe Alain Koeune qui préside aussi la Fédération des associations de directeurs de l'enseignement secondaire catholique (Feadi). Le problème est que cette réforme cloisonne terriblement l'accessibilité des professeurs aux différentes fonctions. Par exemple, un professeur d'histoire ne peut enseigner que l'histoire alors qu'auparavant, il pouvait également donner cours de géographie et de religion. De nombreux professeurs, pour avoir un horaire complet, doivent fragmenter leur charge sur 2, 3 voire 4 écoles alors qu'aupa-

ravant on s'arrangeait pour qu'ils aient un horaire complet dans une seule école pour leur offrir une certaine stabilité et leur permettre de développer des projets au sein de l'école. »

## Coincés dans un système bureaucratique

Autre point qui fâche : l'obligation pour les directeurs d'école de respecter, lors du recrutement, la hiérarchie des titres (accorder le poste au candidat le mieux diplômé) en consultant la plateforme Primoweb « qui ne fonctionne pas de manière correcte. Nous sommes coincés dans un système bureaucratique qui va à l'encontre du Pacte d'excellence qui exige de nous plus de responsabilités et plus d'autonomie. »

Ce n'est pas la seule contradiction : les profs qui doivent se partager entre plusieurs écoles peuvent difficilement mener des projets comme le préconise le Pacte.

La ministre a bien procédé à quelques assouplissements, notamment pour faire face à certains cas de pénurie, reconnaît Alain Koeune, « mais ceux-ci sont loin d'être suffisants pour faire diminuer de manière satisfaisante la pénurie de professeurs et redonner confiance aux directeurs d'écoles ». ■

## Nouvelles mesures en mars

Du côté du cabinet de Marie-Martine Schyns, la ministre en charge de l'enseignement, on rappelle que des mesures concrètes de simplification des titres et fonctions et de lutte contre la pénurie ont été prises par le gouvernement en vue d'une application rapide (en mars) dans les écoles. Parmi

celles-ci figurent un processus de recrutement simplifié pour les directeurs ; la possibilité pour un enseignant de prester des heures supplémentaires en cas de pénurie ; la création d'une fonction spécifique d'encadrement pédagogique dans les écoles quand elles ne trouvent pas un enseignant pour remplacer un absent...